

La Division scolaire franco-manitobaine est à la recherche d'adultes responsables pour combler des postes au **Centre scolaire Léo-Rémillard** (9^e année à 12^e année) :

Auxiliaire – 4,50 heures par jour
Catégorie salariale 2

Poste temporaire

Les candidat(e)s doivent :

- détenir un certificat d'auxiliaire en enseignement (atout)
- posséder un diplôme d'études secondaires
- posséder d'excellentes connaissances du français et anglais parlé et écrit
- avoir d'excellentes habiletés de communication
- avoir des connaissances et aptitudes en informatique, numératie et littéracie
- démontrer la capacité de travailler en équipe et avoir de l'entregent
- démontrer de l'enthousiasme, de la débrouillardise et une ouverture d'esprit
- collaborer étroitement avec l'équipe-école
- adhérer à la philosophie de l'école
- adhérer à la philosophie d'inclusion
- promouvoir la mission de la DSFM et de la communauté scolaire
- avoir un permis de conduire valide et accès à une voiture
- pouvoir accompagner un élève à un placement de travail à l'extérieur de l'école

Il sera un atout si le/la candidat(e) :

- a suivi des cours dans le domaine de santé, RCP et/ou premiers soins

Échelle salariale : Catégorie salariale 2 – 22,05 \$ à 26,03 \$

L'entrée en fonction se fera dès que possible pour une période indéterminée allant au plus tard jusqu'au 30 juin 2021.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae en français et trois (3) noms de référence à la direction de l'école. Ce poste sera ouvert jusqu'à ce qu'il soit comblé.

Monsieur Marc Roy, directeur

Centre scolaire Léo-Rémillard
1095, chemin St. Anne's
Winnipeg (Manitoba) R2N 4G5

Courriel : marc.roy@dsfm.mb.ca

Téléphone : (204) 256-2831 Télécopieur : (204) 256-3848

N.B. Seulement les personnes choisies pour une entrevue seront contactées. La personne retenue pour ce poste devra soumettre l'originale d'une vérification du casier judiciaire appelé à travailler auprès des personnes vulnérables et l'originale d'une vérification du registre concernant les mauvais traitements récents de moins de 12 mois, jugée satisfaisante par l'employeur avant d'entrer en poste. Les coûts associés aux vérifications sont la responsabilité du candidat retenu.

Numéros de postes : 51-AUX-20